



CHASSE AUX ŒUFS

RÈGLEMENT

Ouverture de la chasse aux œufs le dimanche 21 avril à 10 h 00.

Les enfants jusqu'à 5 ans sont les premiers à accéder au terrain. Ils peuvent être **accompagnés d'une seule personne.**

La chasse prend fin à 10 h 30.

À partir de 11 h 00, le terrain est accessible aux enfants de 6 à 11 ans.

Aucun adulte n'est autorisé à les accompagner sur le terrain.

Chaque enfant ramasse 5 œufs factices. Il les rapporte ensuite au stand où il sera procédé à un échange contre 5 œufs en chocolat.

Chaque enfant participe une seule fois. Un tampon prouvera son passage.

Bonne chasse à tous.

